COMPÉTENCE 5
Du décret du 27 décembre 2022

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Les nouveautés réglementaires , les objectifs , les acteurs et les moyens

PROGRAMME

Evolution réglementaire en matière de prévention de la désinsertion professionnelle et de maintien dans l'emploi
- Loi du 5 septembre 2018 sur l'OETH
- 4ème plan santé travail 2021- 2025
- Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention de la santé au travail
- Décrets 2022- 372 et 373 du 16 mars 2022

La désinsertion professionnelle
- Définition
- Les facteurs de risque professionnels
- Les facteurs individuels

Le handicap au travail
- La loi du 11 février 2005
- La RQTH
  - la procédure de reconnaissance TH
  - l'obligation d'emploi des TH (OETH)
- Rôles du Médecin du travail et de l'infirmier(e) en santé au travail

La prévention de la désinsertion professionnelle
- Les acteurs internes à l'entreprise
  - employeurs, DRH
  - les instances représentatives
  - missions handicap des entreprises
  - services de santé au travail
  - médecin du travail
  - les Equipes pluridisciplinaires
  - commission médico-technique
  - contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
  - médecins traitants
  - assurance maladie, Médecins conseils,
  - CARSAT
  - MDPH
  - AGEFIPH
  - Cap emploi
  - LUA
- Les indicateurs utilisés pour la démarche PDP
  - indicateurs sur la prévention des risques au sein de l'entreprise
  - Indicateurs de prévention tertiaire
- La méthodologie de la PDP et du maintien dans l'emploi
  - le signalement au MT
  - le diagnostic de la situation
  - la recherche de solutions
  - la mise en œuvre des solutions

Les outils au service du maintien dans l'emploi des SST
- Le suivi individuel comme outil de prévention favorisant le MEE
- Les visites de pré-reprise et visites de reprise
- Les protocoles
- Le rendez vous de liaison
- Le suivi/signalement collectif
- Les préconisations en matière d'aménagements des postes de travail
- Les échanges préalables avec le salarié et l'employeur
- Le processus d'inaptitude et le rôle des SST dans l'employabilité au-delà de l'inaptitude
- Le temps partiel thérapeutique
- La reprise d'un travail léger
- L'invalidité
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les aides financières
- La convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE)
- L'essai encadré

Exemples de situations à risque
- Les TMS
- Les RPS
- Les maladies chroniques
- Et / ou toute autre situation rapportée par les stagiaires

ACTU
Loi du 2 août 2021

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES
*05 au 06 février 2024
*16 au 17 mai 2024
21 au 22 mai 2024
23 au 24 septembre 2024
*02 au 03 décembre 2024

ESPACE DE FORMATION
Paris-Montparnasse
*Distanciel

DURÉE	1810 € ht	RÉF. DESP
2 jours	repas inclus	

Culture prévention et risques pro

OBJECTIF

- Actualiser ses connaissances sur la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi
- Être le conseiller de l'entreprise et des salariés pour prévenir la désinsertion professionnelle
- Accompagner le retour à l'emploi des salariés à risque de désinsertion professionnelle
- Favoriser la coordination des différents acteurs

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les évolutions réglementaires récentes
- Connaître le rôle des différents acteurs internes et externes à l'entreprise
- Appliquer la méthodologie de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Connaître les différents outils au service du maintien dans l'emploi

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecins du travail, Infirmier(e) en santé au travail
- Assistantes sociales
- Acteurs de l'entreprise intervenant sur le handicap au travail

Décret du 27 décembre 2022

CETTE FORMATION FAIT PARTIE
DU PARCOURS SPÉCIFIQUE DE 240H
DES INFIRMIER(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL

EN SAVOIR +

INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
ISABELLE PERIER

- Médecin du travail
- Praticienne en thérapie comportementale et cognitive

« La prévention de la désinsertion professionnelle est au coeur de la nouvelle loi santé au travail du 2 août 2021. Nous allons voir ensemble quels sont les leviers possibles à actionner pour mettre en place une stratégie de PDP. »

Isabelle PERIER

Pré-requis : aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique assure un suivi individuel de l'apprenant. Elle vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions post-formation et le lien avec le formateur.

VOTRE CONSULTANTE

L'expertise terrain de votre consultante, la richesse de sa pratique, son expérience en tant que médecin du travail sont autant d'atouts qui vont venir enrichir et impacter votre pratique au quotidien pour mettre en oeuvre une politique de prévention de la désinsertion professionnelle au sein de votre structure.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr